

UNDT/2011/196, Neskorozhana

Décisions du TANU ou du TCNU

L'UNDT a constaté que l'exigence de la *prima facie* est satisfaite sur deux questions - (i) si la mise en œuvre de la décision contestée aurait l'effet préjudiciable de modifier unilatéralement le contrat du demandeur en introduisant une nouvelle disposition préjudiciable à ses droits acquis; et (ii) si le court préavis accordé au requérant de l'imposition de la période d'inadmissibilité de 31 jours pour la remise en valeur était en violation des principes de la procédure régulière, de la bonne foi et de la négociation équitable, et l'obligation de l'organisation d'informer régulièrement ses employés concernant les différentes règles et réglementations. L'UNDT a constaté que les exigences d'urgence et de dommages irréparables étaient également satisfaits. La demande de suspension d'action a été accordée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a déposé une demande de suspension d'action, en attendant l'issue de l'évaluation de la direction, de la mise en œuvre de la décision de lui imposer, conformément à ST / AI / 2010/4 / Rev.1, une période d'inéligibilité à 31 jours pour Remplacement sur une nomination temporaire après l'expiration de sa nomination à durée déterminée actuelle.

Principe(s) Juridique(s)

Éclatement du service en tant que décision administrative avec effet continu: la décision d'imposer une exigence d'une période de 31 jours d'inadmissibilité à la réinstallation d'un contrat temporaire a continué à un effet juridique sur les droits légaux du demandeur et peut donc être suspendu

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Neskorozhana

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2011/084

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

15 Nov 2011

Duty Judge

Juge Shaw

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Suspension de l'action / mesures provisoires

Dommage irréparable

Urgence particulière
Illégalité à première vue

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/4/Rev.1

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

UNDT/2009/075

UNDT/2011/126

UNDT/2011/184

UNDT/2011/185

UNDT/2011/186

UNDT/2011/189